

Nom du patient :

Nom du médecin :

Téléphone du médecin :

- Reportez-vous à la notice de Cimzia® pour de plus amples informations.
- Assurez-vous d'avoir la liste de l'ensemble des autres médicaments que vous prenez, à chaque consultation d'un professionnel de santé.
- Gardez cette carte sur vous pendant 5 mois après la dernière administration de Cimzia® car des effets indésirables peuvent survenir longtemps après la dernière injection.

- Si vous ressentez un quelconque effet indésirable, parlez-en à votre médecin, pharmacien ou infirmier/ère. Ceci s'applique aussi à tout effet indésirable qui ne serait pas mentionné dans la notice d'information.

Vous pouvez également déclarer les effets indésirables directement via le portail de signalement des évènements sanitaires indésirables du ministère chargé de la santé : www.signalement-sante.gouv.fr.

Pour plus d'information, consulter la rubrique « Déclarer un effet indésirable » sur le site Internet de l'ANSM : <http://ansm.sante.fr>.

En signalant les effets indésirables, vous contribuez à fournir davantage d'informations sur la sécurité du médicament.

DATES DE TRAITEMENT PAR CIMZIA®

1^{re} injection :

..... / /

Injections suivantes :

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

..... / /

Dernière injection (arrêt du traitement) :

..... / /

CIMZIA®

(certolizumab pegol)

CARTE DE SURVEILLANCE DU PATIENT

Cette carte de surveillance contient des informations importantes de sécurité d'emploi que vous devez connaître avant et pendant votre traitement par Cimzia®.

Conservez cette carte sur vous en permanence et montrez-la à tout professionnel de santé que vous consultez.



cimzia®
certolizumab pegol

INFECTIONS

Cimzia® augmente le risque d'infections. Ces infections peuvent se développer plus rapidement et être plus sévères sous Cimzia®. La tuberculose en fait partie. Elle est pulmonaire mais dans certains cas, elle peut affecter un ou plusieurs autres organes (tuberculose extra-pulmonaire/disséminée).

AVANT le début du traitement par cimzia® :

- Vous ne devez pas être traité par Cimzia® si vous avez une infection grave.
- Vous devez effectuer un test de dépistage de l'hépatite B. Si vous êtes porteur du virus de l'hépatite B, vous devrez être étroitement surveillé. Cimzia® doit être interrompu chez les patients qui développent une hépatite B active.

Date du test HBV : _____

- Vous devez effectuer un test de dépistage de la tuberculose. Il est très important de prévenir votre médecin si vous avez déjà eu une tuberculose ou si vous avez été en contact étroit avec une personne présentant ou ayant présenté une tuberculose.

Merci de reporter les dates de vos derniers tests de dépistage de la tuberculose ci-dessous :

Intradermo-réaction à la tuberculine / test de libération d'interféron gamma : _____

Radiographie pulmonaire : _____

PENDANT le traitement par cimzia® :

- Si vous présentez des symptômes évoquant une infection tels qu'une fièvre, une toux persistante, une perte de poids ou une grande fatigue, consultez **immédiatement** votre médecin.

INSUFFISANCE CARDIAQUE

AVANT le début du traitement par cimzia® :

La prudence est nécessaire avec les patients présentant une insuffisance cardiaque.

- Si vous avez une insuffisance cardiaque modérée à sévère, vous ne devez pas être traité par Cimzia®.

PENDANT le traitement par cimzia® :

- Si vous présentez des symptômes évoquant une insuffisance cardiaque (par ex. : essoufflement ou gonflement des pieds), consultez **immédiatement** votre médecin.

RÉACTIONS ALLERGIQUES

Si vous présentez des symptômes évoquant une réaction allergique, par exemple une oppression dans la poitrine, une respiration sifflante, des sensations vertigineuses, un gonflement ou une éruption cutanée, arrêtez les injections de Cimzia® et contactez votre médecin immédiatement. Certaines de ces réactions peuvent survenir après la première administration de Cimzia®.

VACCINATIONS

Vous ne devez pas recevoir de vaccins vivants ou atténués pendant votre traitement par Cimzia®.

INTERVENTIONS CHIRURGICALES ou SOINS DENTAIRES

Informez le chirurgien ou le dentiste qui réalisera l'intervention ou les soins que vous êtes traité par Cimzia® en leur montrant votre Carte de Surveillance du Patient.

CANCERS

Les patients atteints de maladies chroniques inflammatoires sévères, comme la polyarthrite rhumatoïde (PR), peuvent présenter un risque plus élevé de cancer. L'utilisation des anti-TNF peut aussi augmenter le risque de cancer. Cependant, lors des études menées dans la polyarthrite rhumatoïde, les cancers ont été rapportés chez un nombre similaire de patients traités par Cimzia® par rapport à ceux du groupe contrôle non traités par Cimzia®.

INTERACTION AVEC LES TESTS BIOLOGIQUES

- Veuillez informer votre médecin si vous êtes traité par un médicament anticoagulant ou si vous devez effectuer un test de la coagulation.
- Veuillez informer votre laboratoire d'analyses médicales que votre traitement par Cimzia® peut fausser les résultats de certains tests de la coagulation sanguine : le temps de céphaline activée (TCA) peut apparaître faussement allongé. Il n'a pas été observé d'interférence avec les tests réalisés pour déterminer le temps de thrombine (TT) et le taux de prothrombine (TP).

Pour toute demande d'information concernant Cimzia®, vous pouvez contacter l'équipe UCBCares® au 0 805 560 312* ou au 01 47 29 45 55**

* Appel gratuit depuis un poste fixe en France métropolitaine

** Prix d'un appel national (accessible depuis les DROM COM et l'étranger)



Inspired by patients.
Driven by science.

Inspirés par les patients. Guidés par la science.